

Climat et végétation forestière

Autor(en): **Pillichody, A.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **78 (1927)**

Heft 9-10

PDF erstellt am: **27.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-784679>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Lui restera-t-il assez de force,
Reverra-t-il l'ardent soleil
Qui fait passer sous son écorce
Les tressaillements du réveil?

Et sur l'Alpe, aussi rajeunie
Pourra-t-il, au milieu des fleurs,
S'unir encore à l'harmonie
Des bruits, des chants et des couleurs! *Th. Rittener.*

(Château-d'Oex, Pays-d'Enhaut vaudois, Courses et promenades. 1907.)

Climat et végétation forestière.

Par *A. Pillichody*, aux Brassus.

S'il est vrai que le grand édifice des sciences en général, des sciences naturelles en particulier, est le résumé d'observations de détail, de faits divers coordonnés et conjugués, il me serait donc permis d'apporter ici quelques pierres au service des constructeurs autorisés. Je les ramasse, ces pierres, sur le chemin rocailleux que ma besogne quotidienne m'oblige à suivre. Ce sont des pierres du Jura.

Le cytise des Alpes (*Cytisus alpinus*) a déjà fait l'objet d'une étude dans notre journal (fascicule de janvier 1908). Il ne s'agit pas, ici, de répéter ce qui a été dit, mais de tirer des conclusions qu'une plus ample information permet d'exprimer.

Nous nous abstenons d'entrer dans la discussion qui s'est élevée entre botanistes pour savoir si l'immigration de certaines espèces, dont la patrie naturelle se trouve dans les Alpes méridionales — ainsi le cytise — s'est effectuée sous le régime d'un climat plus chaud que le climat actuel, ou si cette migration peut s'expliquer simplement par l'existence de conditions particulièrement favorables dans certains sites de nos montagnes, sur les versants sud-est du Jura en particulier.

M. le professeur Samuel Aubert, dans son étude sur la *Flore de la Vallée de Joux*¹, opine pour cette deuxième alternative. Elle a ceci de séduisant que l'application de cette hypothèse laisse supposer dans l'ambiance des stations préférées de ces émanations de la flore méridionale, généralement xérophile, c'est-à-dire recher-

¹ Bulletin de la Société vaudoise des Sciences naturelles, 1900.

chant la sécheresse ou du moins sachant s'en accommoder, un climat local aujourd'hui encore plus doux que le climat général, moyen, de la région. Et alors il doit s'en suivre nécessairement une expression de ce climat plus chaud aussi dans le développement des autres végétaux, des végétaux autochtones ou aborigènes de ces mêmes stations.

C'est par là que la discussion purement théorique, académique, sur les climats régnant entre les différentes époques glaciaires, prend un sens pratique et une tournure qui intéresse le « homo sapiens » du XX^{me} siècle.

Nous possédons dans le cytise, cet enfant du Midi, devenu l'hôte permanent d'une série de stations du Jura vaudois, une espèce particulièrement facile à observer et à suivre, grâce à sa taille et à son abondance dans ses lieux de prédilection.

Nous le trouvons qui peuple en quantité les stations élevées entre les sommets du Noirmont et du Chalet à Roch, c'est-à-dire une région qui, pour un observateur superficiel, semble appartenir, au point de vue climatérique, à l'intérieur du Jura et non plus au chaînon extérieur, avec son climat favorisé. La conclusion à un climat rigoureux semble d'autant plus autorisée vu l'existence, précisément dans cette région, des grandes combes à gel, telles les dépressions étendues de la sèche de Gimel et de la sèche des Amburnex, qui jouissent, si l'on ose s'exprimer ainsi, de températures estivales si basses que même l'épicéa, cette essence de montagne par excellence, y est exposé aux atteintes du froid chaque été, températures pouvant atteindre jusqu'à -7° en juin, d'après les observations directes de M. Samuel Aubert. Eh bien ! nous voyons voisiner le cytise immédiatement avec ces stations extrêmes. Dans toute la région citée, les chutes de neige hivernales sont extrêmement copieuses. Et il arrive fréquemment que des taches isolées de neige fassent le pont d'un hiver à l'autre. Il existe, dans le voisinage du Noirmont, plusieurs baumes, soit des creux d'effondrement aux parois verticales, renfermant des névés permanents, partiellement souterrains.

Pourtant, dans toute cette région le cytise abonde en bosquets complets ou comme sous-bois, et il se fait remarquer par sa prospérité. Nous le citons en particulier sur les terrasses élevées au midi des chalets des Begnines et du Couchant, à l'altitude

moyenne de 1450 m, puis sur le versant rocheux exposé au midi du vallon des Begnines jusqu'à l'altitude extrême de 1540 m.

Ce vallon des Begnines est une curiosité orographique, puisqu'il est le résultat d'un travail d'érosion sur un point culminant du Jura. On dirait une des hautes croupes fendue d'un formidable coup de hache, jusque dans les couches profondes, où l'argovien vient à affleurer en schistes feuilletés, proie facile de l'érosion. Formant dos d'âne en son milieu, ce vallon offre deux pentes, comme une toiture, en sens opposés. L'un des pans aboutit à un fond lacustre, parsemé de vastes entonnoirs ou emposieux, semblables aux trous de marmite dont la guerre nous a offert le spectacle, dans lesquels les eaux de fonte des neiges s'engouffrent pour une destination encore à fixer.

La présence du cytise est faite pour infirmer la première impression de rudesse que nous laisserait un coup d'œil trop superficiel sur cette région. Il prouve que nous avons là une station ensoleillée et sèche qui a offert les conditions d'existence nécessaires à un élément xérophile méridional de notre flore. Et nous sommes tout prêt à admettre, avec M. Samuel Aubert, qu'il ne s'agit pas là d'une épave qui nous serait restée d'une époque à climat plus chaud (avec d'autres espèces de même origine, par exemple : la saponaire, la scrophulaire de Hoppe, le buplèvre à longues feuilles, l'œillet sauvage, affectant les mêmes stations), mais que la permanence de ces plantes aimant le sec et la chaleur dénonce et prouve la persistance dans le présent d'une effluve climatérique exceptionnelle, d'une sorte de « golfstrom » baignant ces parages privilégiés de notre haut Jura.

Un coup d'œil sur la carte fournit un semblant d'explication à ce phénomène insolite. C'est la brèche caractérisée que forme, en face du Mont Sallaz, le ravin de la Combaz, entre les villages de Bassins et d'Arzier, soit, d'une façon plus générale, la brèche plus large encore, entre la Dôle et l'émissaire ouest de la chaîne du Mont-Tendre avec le Marchairuz et la Neuve (1500 m). C'est par cette dépression caractérisée, qu'on pourrait baptiser la brèche de St-Cergues, que les effluves tièdes qui baignent la côte extérieure, lémanique, du Mont Jura pourraient pénétrer en flots vivifiants jusqu'au cœur du haut plateau, en se substituant au climat continental qui caractérise généralement cette région. Cette porte

d'entrée, probablement, serait donc aussi celle par laquelle les mêmes éléments de la flore xérophile ont immigré jusque dans la Vallée de Joux, où ils forment des îlots caractérisés, par exemple sur le versant de Pré Rodet, propriété de la commune de Morges, où le cytise lui-même voisine avec le pin de montagne des tourbières sibériennes s'étalant au pied de ce versant ensoleillé. C'est sur cette voie d'immigration qu'on trouve les premières touffes du *Daphne cneorum*, puis la curieuse station de la paradisie, après avoir foulé dans les bois clairs de la Rolaz l'anémone des Alpes et à fleurs de narcisse, ou cueilli le lin des Alpes et la campanule thyrsoidé dans la dépression froide des Amburnex.

Nous croyons avoir suffisamment établi les preuves, ou du moins les probabilités, de l'existence d'un climat local plus doux dans la région du vallon des Begnines pour pouvoir aborder maintenant la question des forêts de cette région, et examiner leur façon de se comporter et de réagir dans ces circonstances exceptionnelles.

En nous rendant au vallon des Begnines, depuis la Vallée de Joux, on traverse, à mesure que l'on gagne de l'altitude, des forêts résineuses, d'épicéa essentiellement, à l'aspect de plus en plus sévère, portant le caractère de peuplements de haute région à la croissance retardée et d'un rajeunissement difficile. Il en est ainsi spécialement sur le versant nord du Chalet à Roch (1350 à 1450 m), où le « bois des Caboules », massif uniforme âgé de 280 ans en moyenne, offre sur 45 hectares le type le plus accompli de la stérilité du parterre, recouvert uniformément de mousse, sous un semblant de régénération sans aucune trace de buissonnement, malgré les trouées nombreuses pratiquées dans un couvert incomplet.

Nous atteignons le col qui, depuis le Chalet à Roch, conduit aux Begnines et aussitôt l'aspect de la forêt change. Bien que l'altitude augmente encore, jusqu'à 1525 m, malgré cela la forêt plus ou moins dispersée de ces hauts lieux montre un caractère tout différent de celui de sa voisine sur l'autre versant. C'est toujours l'épicéa pur, mais les tiges sont enveloppées de cimes drues et verdoyantes; ce n'est plus l'aspect vieillot, anémié des sapins qu'on vient de quitter. La régénération se fait facilement et pointe de partout, profitant des moindres abris et tirant parti de la plus

insignifiante bordure méridionale. La mousse a disparu. Le sol est plutôt herbeux; déjà y fleurit le cirse, le lys martagon, le buplèvre, l'héliantheme; il est souvent embuissonné d'érables de montagne, des sorbiers, des rosiers, du cytise. C'est le coup de théâtre ! Nous sommes entrés dans la zone tempérée, nous avons franchi, semble-t-il, un cercle du zodiaque; c'est un sceptre plus doux qui étend son règne mystérieux sur ces hautes sylves ! Quelque dix kilomètres plus à l'est, sur les contreforts du Mont-Tendre, à la même altitude (1550), la forêt offre l'aspect de la débandade, derniers échelons de tirailleurs d'une troupe épuisée, qui va abandonner la crête où elle s'est agrippée pour couvrir la retraite du gros. Ici c'est l'armée d'occupation triomphante, qui a établi son camp et qui inonde le pays, avec une sûreté tranquille, de ses bataillons pleins d'entrain. On sent la forêt chez elle et aucunement menacée par les intempéries d'une station pourtant extrême, pour le Jura. C'est un boisé normal dans sa composition et son maintien, offrant toute garantie pour l'avenir, se prêtant avec facilité au traitement qui y déploiera ses effets immédiats. Pourtant le sol est rocailleux, rocheux, lézardé, crevassé, bouleversé d'une façon excessive et notre course ressemble dans maint secteur à une sorte de varape quasi horizontale. Mais aussi chaotique que soit l'orographie, la végétation exubérante éclate et s'infiltré partout, verdit, fleurit, enrichit le paysage rocailleux. Quand, au surplus, une bonne fortune nous convie là-haut, au moment de la floraison du cytise, c'est plus qu'un enchantement, c'est une féerie vécue, dont il se dégage une émotion indescriptible, l'éclat surnaturel d'un contraste formidable avec les paysages sévères que nous avons laissés à quelques pas derrière nous.

Semblable en étendue au sinistre « bois des Caboules », il existe aux Begnines le bois de la « Croix rouge », ainsi nommé à cause d'une croix peinte dans le rocher limite; c'est « le bois du Couchant » de la carte topographique, grand massif recouvrant une dépression tournée au nord, ainsi que les flancs couchés de cette dépression exposés au nord, au sud et au sud-ouest, entre les points culminants extrêmes de 1549 et 1525 m. Appelé à pratiquer dans ce massif resté en partie inviolé faute d'une dévestiture convenable (aujourd'hui le moteur de l'auto ronfle au cœur même de ce bois), j'aurais voulu démêler l'histoire de cette forêt et

remonter à son origine. Mais son histoire n'est pas écrite et l'on doit se contenter d'hypothèses.

Histoire politique d'abord. Le bois de la Croix rouge, sur une cinquantaine d'hectares, porte le caractère de la forêt régulière. Tous les comptages opérés sur la souche de plantes récemment abattues (quelques douzaines), dénoncent l'âge de 125 ans (120 à 130). La forêt est totalement dépourvue de bois plus âgés, donc de témoins d'une époque antérieure. Elle ne renferme pas non plus des troncs témoignant d'exploitations pratiquées dans un récent passé. L'on devine à peine, sous quelques légers renflements du sol renfermant une couche plus accentuée d'humus, l'emplacement que des vieux troncs ont pu occuper. Ce premier examen semble indiquer que ce boisé de 125 ans est né d'un seul jet et sur une surface dénudée. La date de cette naissance remonte au début du XIX^{me} siècle, soit au lendemain de la révolution française et de l'émancipation vaudoise. On sait que la révolution a coûté à la France environ un tiers de sa surface forestière. « Les uns, a dit Michelet, défrichèrent pour avoir des terrains à cultiver; d'autres pratiquèrent des coupes inconsidérées où les troupeaux vinrent pâturer; enfin les plus pauvres brûlaient les arbres pour en lessiver les cendres, afin d'en extraire les sels de potasse impérieusement réclamés pour la fabrication de la poudre destinée aux armées défendant les frontières de la France. » Dans les « Annales forestières » de 1851, l'inspecteur des forêts Antonin Rousset, que nous citons ci-dessus, évalue la diminution de l'aire forestière française à cinq millions d'hectares (cinq fois la surface forestière de la Suisse).

On ose admettre que l'exemple des défricheurs de la grande république ait déteint quelque peu sur les Vaudois délivrés du poids des ordonnances de LL. EE., cela surtout dans les régions frontières. Le rajeunissement brutal, disons la destruction des boisés de la haute région des Begnines, contiguë au territoire du village français du Bois d'Amont, peut donc très bien être imputé à des agissements révolutionnaires. Il est inadmissible qu'à cette époque ces forêts-là aient fait l'objet d'une exploitation commerciale quelconque, pas même en vue de la récolte des sels de potasse. Quant à la carbonisation en meules, elle devait trouver à sa disposition, alors, des forêts moins éloignées, d'un accès plus facile. On

ne peut attribuer la disparition des massifs primitifs qu'à la fureur de la destruction qui passait sur le monde d'alors et c'est le feu, probablement, qui détruisit ici le produit de l'accroissement de plusieurs siècles. Sans doute ces forêts vierges étaient-elles infestées de bois gisants et de bois secs sur pied et il devait suffire d'une étincelle, même d'un coup de foudre, pour y déchaîner des incendies redoutables, surtout lorsque l'été avait été d'une sécheresse exceptionnelle, phénomène assez fréquent dans le Jura.

Ainsi une chronique de 1734 signale pour la Vallée de Joux l'année terrible 1706, dont l'été amena des chaleurs telles que tout fut brûlé, les champs et les pâturages, de telle sorte que l'on manqua du nécessaire; et pour comble de malheur un incendie consuma de vastes étendues de forêts, ôtant ainsi aux charbonniers leurs dernières ressources.

Quoiqu'il en soit, la place avait été nettoyée et le reboisement naturel a dû procéder par l'a. b. c.

Ainsi nous en venons à l'histoire forestière de cette région. Comment le manteau boisé a-t-il pu se reconstituer sur un haut plateau jurassique de cette nature, et former dans l'espace de 1¼ de siècle seulement des peuplements offrant de larges réserves exploitables? Même si l'on pouvait invoquer un traitement systématique, une culture intensive, ce serait un tour de force d'accroissement. Mais aucun traitement n'a présidé à ce travail de reconstitution. L'ensemencement est dû aux graines de forêts avoisnantes.

Les souches ne dénoncent aucune période d'attente, la jeune forêt semble être partie de suite et elle a dû se constituer rapidement en perchis assez dense. Seules les tempêtes ont jardiné ces massifs et les bris de neige les ont clairiérés, bris qu'on ose supposer formidables, intervenant périodiquement à cette altitude dans une forêt d'épicéa de même âge. Nous en rencontrons d'innombrables témoins dans les arbres déformés de la manière la plus curieuse, mais qui le plus souvent ont continué de croître avec leur cimes multiples, leurs candélabres, leurs lyres.

Alors, ce qui nous vaut la forêt d'aujourd'hui dans sa force et sa beauté, dans sa richesse aussi, nous ne pouvons l'attribuer qu'à un facteur naturel, en dehors de toute influence humaine, c'est-à-dire au climat exceptionnel que réserve à cette partie du Haut Jura

la brèche de St-Cergues, soit l'ouverture de la Combaz. On aime à se représenter cette brèche faisant cheminée, par la voie de laquelle l'air plus chaud de la côte lémanique monte et se répand sur le paysage, adoucissant le climat, hâtant la venue des jours printanniers, combattant le rayonnement excessif des nuits claires, mettant sa douceur sur l'automne, et même sur les journées hivernales malgré les deux mètres de neige que l'on constate en moyenne dans ces parages. Fin mars 1924, des équipes spéciales ont été envoyées là-haut pour décharger les toits des chalets, ployant sous trois mètres de neige déjà tassée. Mais même ces chutes de neige si intenses ne se répercutent pas sur la courbe des températures. Ces masses disparaissent rapidement, par simple évaporation, sans ruissellement appréciable.

Nous avons insisté sur la rapide reconstitution du massif de la « Croix rouge », à cause de sa situation culminante et en partie même sur le revers nord de la chaîne. Il est, pour cette raison, le témoin le plus probant d'une influence climatérique exceptionnelle débordant même au delà des limites qu'on voudrait lui assigner.

Nous avons ici un cas où s'avère la thèse du remarquable géobotaniste D^r H. Brockmann-Jerosch (voir « Baumgrenze und Klimacharakter », pages 69-75) concernant l'action de la température sur la végétation des forêts dans les hautes régions. Après avoir étudié et comparé la limite supérieure des forêts dans ses divergences si accentuées, puisqu'on constate des écarts de 300 à 400 m suivant les régions, M. Brockmann a pu établir cette thèse, que la limite supérieure de la végétation forestière et autre n'est pas donnée par la température moyenne d'une station, mais qu'elle est fixée plutôt par les températures extrêmes entre lesquelles oscille le thermomètre. Lorsque donc une région est favorisée de températures estivales élevées, permettant à la végétation de terminer son cycle en un minimum de temps, cette localité présentera de meilleures conditions de végétation malgré les hivers très rigoureux comme ceux dont nous venons de parler, qu'une telle autre localité avec une température moyenne sensiblement plus élevée, mais dépourvue de la vague de chaleur au moment psychologique.

C'est donc là ce qui se produit vraisemblablement dans la partie du Jura qui nous occupe. Le réchauffement estival très sensible au Chalet à Roch fait avancer l'ensemble du chaînon du

Noirmont, destiné de par sa situation à subir le climat continental du Jura intérieur, à la hauteur du chaînon extérieur, face au Léman, et il s'y manifeste un état correspondant de la végétation, dont le foisonnement du cytise est tout d'abord le signe le plus apparent.

* * *

Il nous a paru utile de mettre sous les yeux des lecteurs les inventaires des deux massifs cités dans cet article, celui de la « Croix rouge » aux Begnines (1500 m) et celui du bois des Caboules au Chalet à Roch (1375 m). Les divisions ont une contenance égale de 45 ha. Mais c'est tout ce qu'elles ont en commun. Les Caboules doivent leur origine à une banalisation pouvant remonter à 200 ou 250 ans. L'âge de ce massif homogène, quoique clairié, peut être fixé à 280 ans, mais les éléments les plus âgés dépassent trois siècles, tandis que les arbres plus jeunes y font exception. L'origine de ce peuplement est probablement un état de forêt à tendance jardinatoire, forêt plus ou moins vierge, où l'on cueillait par ci par là une plante parmi les plus grosses. Cette origine explique la présence d'une sous-peuplade de feuillus, fayard essentiellement, réduite à la portion congrue aujourd'hui, faute de dégagements en temps opportun, négligence due à la banalisation. Avec le fayard décimé ont disparu également, pour les mêmes raisons, les velléités de régénération naturelle, ce qui nous a fait aboutir à l'apparente stérilité actuelle d'un massif trop régulier, complètement vide, sous ses couronnes étriquées.

Il est intéressant de comparer ces deux massifs anciens, si semblables dans leur composition centésimale, si différents pourtant quant à leur histoire. Cela se montre essentiellement dans l'accroissement, puisque le bois des Caboules accuse un accroissement moyen présumé de 0,83 m³ par hectare et par an, alors que le massif de la « Croix rouge » s'est accru de 1,62 m³ par année. C'est donc un effort de croissance du simple au double, en faveur du massif le plus élevé et atteignant à la limite supérieure des forêts jurassiques. Pour les deux forêts, l'action culturelle a joué un rôle également effacé, ce qui permet d'invoquer comme le facteur essentiel dans leur développement le climat local dans ses manifestations de longue durée.

Inventaire dressé en 1905.

Diamètre	Bois des Caboules Altitude moyenne 1375 m Exposition nord-ouest Surface 45 ha			Bois de la Croix rouge Altitude moyenne 1500 m Exposition nord-ouest, nord-est et nord Surface 45 ha	
	Epicéa	Fayard	m ³	Epicéa	m ³
16	2.711	89	280	3.700	370
18	2.581	66	397	1.780	267
20	2.513	50	513	2.177	435
22	2.384	28	603	2.309	577
24	2.311	24	700	2.483	745
26	2.172	15	765	1.936	678
28	1.997	11	904	1.603	721
Petits bois	16.669	283	4.082 (38,7 0/0)	15.988	3.793 (41,5 0/0)
30	1.856	7	1.025	1.395	767
32	1.591	3	1.036	1.247	811
34	1.217	1	913	1.021	766
36	1.000	3	853	775	659
38	701	3	704	573	573
40	544	4	630	445	512
42	346	1	451	293	381
44	214	1	312	194	281
46	109	—	174	142	227
48	69	1	122	90	157
Bois moyens	7.647	24	6.229 (59,3 0/0)	6.175	5.134 (56,2 0/0)
50	52	—	99	39	74
52	22	—	46	32	67
54	10	—	23	13	39
56	8	—	20	5	12
58	5	—	13	2	15
60	2	—	6	1	3
62	—	—	—	3	9
64	—	—	—	1	3
66	1	—	4	—	—
Gros bois	100	—	211 (2 0/0)	96	212 (2,3 0/0)
	24.416	307	10.513	22.259	9.139
	Arbre moyen . . .		0,42 m ³	Arbre moyen . . .	0,41 m ³
	Matériel par ha . . .		234 m ³	Matériel par ha . . .	203 m ³
	Age moyen . . .		280 ans	Age moyen . . .	125 ans
	Accroissement moyen . . .		0,83 m ³	Accroissement moyen . . .	1,62 m ³

Il n'est pas besoin d'insister sur le fait que les boisés des Begnines qui font face au midi, soit dans une exposition favorisée par rapport à celle de la « Croix rouge », témoignent d'une prospérité encore plus accentuée. Sur les hautes terrasses au midi des Chalets des Begnines, du Couchant, de la Petite Chaux (altitude 1420 m), je le répète, la vigueur de l'accroissement et la facilité de la régénération nous reportent à ce que l'on observe aux bonnes expositions de 800 à 1000 m d'altitude par ailleurs. Et cela se passe dans des pâturages, du reste émaillés d'une riche flore, laquelle, comme les essences forestières, dénonce les faveurs de ce site. Ici, le sapin blanc s'associe dans une large mesure à l'épicéa, et parmi ces résineux des arbres de 1,50 à 2 m³ ne dépassent pas 100 années d'âge. L'érable représente les feuillus, remplaçant le fayard, qui trouve l'exposition déjà un peu aride, malgré qu'un abondant sous-bois de cytise maintient une certaine fraîcheur du sol. Mais le fayard, d'une race plus nordique, ne se soucie pas autrement de ce compagnon au sang méridional, tandis que l'érable fait bon ménage avec lui.

Descendant d'un gradin, l'on aboutit au pied du Mont Sallaz au bois des Pralets, sur un large plateau à l'altitude de 1300 m, l'un des massifs les plus riches et les plus prospères de cette région, faisant montre de longueurs de tige contrastant avec la station relativement élevée.

Ainsi s'avère à tous les degrés de cette partie du Jura une croissance exceptionnellement vigoureuse des bois, tandis que les alpages eux-mêmes participent à cette réputation de bonne qualité et cela jusqu'à celui du Chalet à Roch, sur le versant du levant.

Cette concordance entre l'état général de la végétation d'une région circonscrite et une certaine flore caractérisée, dénonçant un climat local différencié, méritait d'être relevée et nous espérons avoir non seulement intéressé les lecteurs du Journal, mais les avoir incités à poursuivre ces observations et à en faire part à leur tour. L'observation des faits de la nature, même infimes, procure toujours des jouissances parmi les meilleures qui rafraîchissent l'esprit et le cœur que la pratique mercantiliste de nos jours tend à dessécher.
